

Prise de position
Fribourg, le 28 août 2015

Avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (articles 17 et 18)

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois concernant l'avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (articles 17 et 18)

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Les modifications prévues par le Conseil d'Etat respectent l'esprit de la motion Savary/Menoud acceptée par le Grand Conseil et on l'en remercie.

Cependant, au regard des dernières informations, il serait juste, tout en gardant l'esprit de la motion, de prendre en compte le projet de fusion du district de la Gruyère. D'autre part, le Conseil d'Etat propose aussi d'intégrer le projet du Grand Fribourg dans La LEFC.

Avec le recul de différentes fusions du canton, on se rend compte que ces deux grands projets (pas connus au moment du dépôt de la motion) vont nécessiter du temps. Il est important qu'il puisse bénéficier d'un calendrier réaliste afin de pouvoir obtenir le soutien financier.

Nous trouvons dès lors les délais de prolongation proposés trop courts. Nous proposons d'allonger ces échéances :

Article 17, al.1 :

- dépôt de la convention en 2020
- entrée en vigueur en 2022

Article 18 :

- expiration de la loi en 2023

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg

Le Président



Didier Castella
Député

La secrétaire politique



Stephanie Janssen

Contact :

Nadia Savary, Députée, nd.savary@bluewin.ch, 079 586 39 05

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65